

CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 2.832.473.500 DH - IMMATICULÉ AU REGISTRE DE COMMERCE DE CASABLANCA SOUS LE N° 203
SIÈGE SOCIAL : 187, AVENUE HASSAN II, 20019 - CASABLANCA - TÉL. : (+212) 5 22 47 90 00 / (+212) 5 22 47 91 11 - FAX : (+212) 5 22 47 91 63

Communiqué Post Assemblée Générale Mixte du 02 Avril 2020

Sous la Présidence de M. Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier, société anonyme au Capital Social de 2.832.473.500 Dirhams divisé en 28.324.735 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire s'est réunie en présentiel et par des moyens de visioconférence, le **02 Avril 2020 à 15 heures**, au siège social sis à 187 avenue Hassan II.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2019, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées dans les journaux d'annonces légales :

- Le matin du lundi 24 février 2020 ;
- Finances News du vendredi 28 février 2020.

L'Assemblée Générale a décidé de fixer le montant des dividendes à servir au titre de l'exercice à :

- Un dividende de 14 dirhams par action

Le dividende sera mis en paiement à partir du 01 Juillet 2020, en numéraire.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Mixte du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d): Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix «Contre»		Abstentions	Voix «Pour»		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
1ère résolution	Ratification des modalités de la convocation	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
2ème résolution	Approbation des comptes sociaux	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
3ème résolution	Quitus aux commissaires aux comptes	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
4ème résolution	Affectation du résultat et fixation du dividende	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
5ème résolution	Jetons de présence	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
6ème résolution	Conventions réglementées	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
7ème résolution	Ratification de la nomination d'administrateurs	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
8ème résolution	Renouvellement de mandat d'administrateur	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
9ème résolution	Changement de représentant permanent	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
10ème résolution	Ratification de l'augmentation du capital	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
11ème résolution	Mise à jour des statuts	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
12ème résolution	Modification des articles des statuts	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé
13ème résolution	Pouvoirs en vue des formalités	20.899.536	73,79%	20.899.536	0	0	0	20.899.536	73,79%	Approuvé

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95 tel que modifié et complété par la loi 78-12.

(a) - Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;

(b) - La proportion du capital représentée par ce vote ;

(c) - Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;

(d) - Une action correspond à une voix.